

Charte de fonctionnement

Collectif "Queer Loire"

Prises de décisions

Les décisions sont prises en accord avec l'ensemble des membres. Nous prenons les décisions au consensus : chaque membre doit être en accord avec la décision prise. Si l'une (ou plusieurs) des personnes, membre(s) du collectif n'est pas en accord avec la décision en débat et que la discussion n'atteint pas le consensus, la décision sera négative.

Communication

Chaque personne du collectif a le droit à la pseudonymisation et non révélation de son appartenance au collectif. Les noms des personnes appartenant au collectif ne seront pas divulgués (sauf accord de la personne).

Communication externe

Aucun communiqué ne peut être signé et diffusé sans accord préalable du collectif.

Chaque membre du collectif est libre de s'exprimer au nom de celui-ci, tant que ses propos respectent la charte des valeurs, et ne divulguent pas d'informations confidentielles ou sensibles.

Communication interne

L'intégralité des informations est partagée avec les membres du collectif, afin que tout le monde ait le même niveau d'informations.

Finances

Tous les bénéfices engrangés lors des événements seront redistribués aux personnes ayant participé (artistes, cantines, ...) ou réinvestis dans l'organisation d'un événement ultérieur.